

# Pour la création d'un Office de coordination économique

Autor(en): **Morand, Georges**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **39 (1968)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825230>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Pour la création d'un Office de coordination économique

par Georges MORAND, député

*Note de la rédaction. — L'ADIJ avait invité M. Georges Morand, député de Belprahon, à venir présenter, lors de la dernière séance du comité de notre association, le 14 août à Delémont, son projet de création d'un Office cantonal de coordination économique. La création de cet organisme nouveau, d'une grande importance pour le développement économique du canton, a été demandée par M. Morand par voie de motion déposée au Grand Conseil. Voici le texte de cette motion :*

« *La rapide évolution économique et technologique que nous vivons impose à nos industries, pour rester compétitives, de profondes réformes de structures, d'équipement, de production et de gestion. La coordination des efforts est nécessaire.*

« *Nos lois fiscales sont nettement défavorables à la solution des problèmes nouveaux que posent l'expansion industrielle, les fusions, les concentrations, les investissements qu'exige cette évolution et que l'Etat doit favoriser. La révision de certaines lois fiscales s'impose.*

« *L'avenir économique du canton et l'équilibre de ses finances publiques dépendront, dans une mesure toujours plus grande, du développement de certains secteurs de son économie, en particulier de son secteur industriel.*

« *L'implantation de l'industrie dans des régions du canton défavorisées en ce domaine est devenue une nécessité.*

« *Dans le but premier de faciliter le développement et la restructuration du potentiel industriel actuel, la nécessité d'un contact permanent des chefs d'entreprises, des organisations ouvrières, des communes, des partis politiques et des banques avec le gouvernement paraît évidente et urgente.*

« *En conséquence, et pour la promotion d'une collaboration nouvelle et étroite entre les pouvoirs publics et les secteurs privés de l'économie industrielle, le Conseil-exécutif est invité à envisager la création d'un office de coordination dont les études et les tâches seraient définies par les conférences périodiques des représentants des milieux précités.* »

*Après avoir entendu M. Morand exposer son projet, le comité de l'ADIJ, à l'unanimité, a décidé d'appuyer ce dernier. Une lettre a d'ailleurs été adressée dans ce sens au Conseil-exécutif. C'est le mercredi 11 septembre que M. Morand a développé sa motion devant le Parlement cantonal, qui l'a acceptée à une forte majorité.*

*Nous publions ci-dessous l'intervention faite par M. Morand au Grand Conseil.*

Depuis 1963, l'ensemble des charges légales du canton dépasse sa capacité financière. Les causes principales de ce phénomène sont : la

multiplication de ses tâches ; les dépenses d'infrastructure qu'impose l'évolution démographique, économique et sociale ; des lois de subventionnement trop généreuses ; l'inéquitable et malsaine répartition des charges entre le canton et les communes ; enfin un sous-développement industriel et touristique dont les répercussions se font sentir sur l'ensemble des recettes fiscales.

Le résultat est le déséquilibre des finances cantonales, qui apparaît dans les déficits croissants atteignant 81 millions de francs en 1966, et dont les prévisions sont de 80 à 100 millions par année si nous ne prenons pas des mesures d'assainissement.

Les deux nouvelles lois financières qui seront soumises au vote populaire le 29 septembre 1968 et qui instituent un « Contrôle des finances » plus efficace, la diminution des subventions et une nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes constituent un ensemble de mesures qui restituent une trentaine de millions à la caisse de l'Etat. Encore faut-il que ces lois soient acceptées par le peuple.

En attendant, et pour redresser une situation gravement compromise, il faut prendre d'autres mesures ayant une action plus profonde, aux résultats plus lointains mais plus durables et plus importants. Une solution de facilité serait d'augmenter immédiatement la quotité d'impôt de 2,2 à 2,5, selon les compétences du Grand Conseil. La majorité des députés admettent que cette mesure, même partielle, ne doit être envisagée que lorsque toutes les autres dispositions auront été prises et se seront avérées insuffisantes. Et parmi ces autres dispositions il y a la révision totale de la loi fiscale, révision qui devra corriger de grossières anomalies et apporter au canton de nouvelles recettes.

Mais aujourd'hui, il est une mesure d'une autre nature que nous pouvons et que nous devons prendre. Les conclusions du rapport des professeurs Stocker et Risch nous y invitent lorsqu'elles déclarent qu'il est incontestable que notre canton souffre d'un sous-développement économique — dans les secteurs industriel et touristique en particulier. Nous le savions avant que ce rapport l'affirme, puisque notre motion, demandant la création d'un Office cantonal de coordination économique fut déposée avant que soient connus les résultats des études Stocker et Risch. Néanmoins, ce rapport vient soutenir scientifiquement ce que nous demandons : c'est-à-dire la définition et l'application d'une politique d'expansion économique.

Or, pour être efficace, basée sur les réalités, la définition d'une politique de croissance, dont le premier résultat devra être la création des conditions favorables à l'expansion, ne peut plus, aujourd'hui, se faire sans la participation directe de tous les milieux de l'économie.

Les conditions économiques des marchés internationaux toujours remises en question par une rapide évolution technologique et par la création de vastes zones d'échange sans frontières et de grands centres de production imposent à nos industries, pour rester compétitives, non seulement la spécialisation, mais de profondes réformes de structures, d'équipement, de production et de gestion. La coordination des efforts est devenue indispensable. Les regroupements, sous une forme ou sous une autre, sont aujourd'hui une nécessité vitale.

Or, il est aussi confirmé par le rapport Stocker et Risch que nos lois fiscales, par exemple, sont défavorables à la solution des problèmes nouveaux que posent l'expansion industrielle, les fusions, les concentrations, les investissements de rééquipement exigés par cette évolution.

L'équilibre des finances publiques dépendra, dans une mesure toujours plus grande, du développement de certains secteurs de son économie, en particulier de son secteur industriel. Et puis, il faut ajouter que l'implantation de l'industrie dans des régions défavorisées et pouvant fournir de la main-d'œuvre est chose possible dans notre canton.

C'est dans le but premier de favoriser le développement et la restructuration du potentiel industriel actuel, puis l'implantation de nouvelles industries que la nécessité d'un contact permanent des chefs d'entreprises, des organisations ouvrières, des banques, des communes, des partis politiques et de l'université avec le gouvernement paraît évidente et urgente.

La promotion d'une collaboration nouvelle et étroite entre les pouvoirs publics et les secteurs privés de l'économie nous paraît urgente et importante, nous le répétons, pour la définition d'une politique valable et efficace de croissance économique.

Nous ne demandons pas à l'Etat de diriger l'économie, mais de promouvoir une forme nouvelle de participation directe de tous les secteurs de l'économie par la création d'un office de coordination dont les études et les tâches seraient définies par des conférences périodiques.

La création d'un tel office est soutenue par le rapport des professeurs Stocker et Risch, par l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie (ACBFH) et par l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ).

Pour ne citer que deux cantons dont le secteur primaire est proportionnellement assez semblable à celui du canton de Berne, il est intéressant de savoir que les cantons de Vaud et de Fribourg ont, depuis quelques années, chacun leur office de développement économique, dont l'efficacité est reconnue.

De centres d'études et de statistiques qu'ils furent d'abord, ils devinrent très vite de précieux centres d'information, de coordination, et des organismes provoquant ou soutenant l'étude et la réalisation de nombreux projets d'expansion et d'implantation d'entreprises. Pour les gouvernements de Vaud et de Fribourg, ils sont aujourd'hui des auxiliaires que leur permettent de mener une politique valable d'expansion. C'est ce que nous demandons pour notre canton, mais par la création d'un office de coordination mieux adapté encore aux impératifs de l'évolution économique actuelle.

Pour ceux qui l'ignorerait, il n'est pas inutile de relever que certaines dispositions de nos lois fiscales rendent les concentrations d'entreprises difficiles. Or, l'ère des fusions a commencé, imposée par l'évolution internationale. Pour certaines de nos communautés de travail, il s'agit d'une question de vie ou de mort. Nous devons donc faire quelque chose, mais nous ne pouvons plus le faire sans la collabora-

tion directe de tous les milieux intéressés. Si le rapport Stocker et Risch propose également la participation des milieux économiques à la définition d'une politique gouvernementale de croissance économique, c'est bien parce qu'il est maintenant admis que l'économie et le politique dépendent étroitement l'un de l'autre avec autant d'évidence par exemple qu'une politique sociale progressiste dépend d'abord de la croissance économique.

Nous saluons les conclusions du rapport Stocker et Risch qui, en plus d'un office d'expansion, propose la création d'une société de développement qui soutiendrait financièrement les projets valables de développement. Nous saluons aussi l'initiative de l'Association de révision des banques et caisses d'épargne bernoises et de l'Association des banques de la place de Berne proposant la fondation d'une coopérative de cautionnement pour la promotion de l'économie bernoise. Le problème est posé. Des solutions sont avancées. Pour l'avenir économique de ce canton, et l'avenir de ses finances, l'heure des décisions est venue.

G. M.

## **L'aménagement de la T6 dans le Taubenloch**

La T6 fait partie intégrante du réseau des routes principales suisses. Elle représente la seule liaison routière directe entre le Jura bernois et le Seeland.

D'autres routes transjuranes relient le Jura bernois au Mittelland, mais plus indirectement que la T6. A l'ouest, la T11 (La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel) et à l'est la route Moutier - Gänsbrunnen - Balstahl avec son raccordement à l'« Oberer Hauenstein ».

La T6 conduit de Berne à Boncourt en passant par Bienne, Sonceboz, Delémont et Porrentruy. Le projet décrit ci-après concerne plus particulièrement le tronçon Bienne-Sonceboz par les gorges du Taubenloch. La topographie, par moments très tourmentée, présente pour la construction d'une route de grandes difficultés, d'autant plus qu'il a fallu compter avec la présence de la ligne de chemin de fer Bienne - Sonceboz, de zones protégées et de sources qui font partie du réseau d'alimentation en eau potable de la ville de Bienne.

Le trafic étant aujourd'hui très précaire dans les gorges du Taubenloch, spécialement entre Rondchâtel et la ville de Bienne, la Direction des travaux publics du canton de Berne, représentée par son Service des ponts et chaussées, a été conduite, pour remédier à cette situation désastreuse, à mandater dès la fin de l'année 1966 Suisselectra, Société Suisse d'Electricité et de Traction Bâle, pour les études préliminaires et projets généraux de cette artère principale.

Il s'agissait donc d'entreprendre l'étude générale de la conception même de la T6 dans les gorges du Taubenloch, ainsi que l'étude de détail